



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Adhésion à la charte d'engagement Ecowatt

DEL-2011-101

Numéro de la délibération : 2011/101

Nomenclature ACTES : Domaine de compétences, environnement

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 28/09/2011

Date de convocation du conseil : 22/09/2011

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, Mme Nelly BURLLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par M. Pierre GIRALDON, M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET par Mlle Julie ORINEL, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, M. Joël LE BOTLAN par M. Jean-Jacques PARMENTIER.

Adhésion à la charte d'engagement Ecowatt

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

Les fondateurs de la démarche EcoWatt (RTE, la Préfecture de région Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, l'ADEME et ERDF) ont décidé de mettre à disposition de toutes les collectivités bretonnes une charte d'engagement. Cette charte en annexe ci-jointe donne aux différents acteurs un cadre de référence.

L'enjeu d'EcoWatt Bretagne est d'alerter la population bretonne sur les risques de coupures lors des pics de consommation en hiver, et d'inciter les EcoW'acteurs bretons à procéder aux bons gestes énergie, tout en relayant l'information auprès de leur entourage.

Pour la ville de Pontivy l'adhésion à cette charte se concrétisera au travers des 5 engagements :

- 1- inscrire la collectivité au dispositif d'alerte Ecowatt sur le site internet dédié,
- 2- procéder au sein de la collectivité à l'ensemble des "bons" gestes lors des alertes écowatt en renforçant la démarche déjà initiée l'an passée,
- 3- nommer au sein de la collectivité un « Ambassadeur EcoWatt » qui assurera la promotion de la démarche,
- 4- relayer l'information auprès des administrés et les inciter à s'impliquer dans cette voie (panneaux lumineux, par mails vers les responsables d'établissements...)
- 5- assurer un suivi et une communication en retour auprès du dispositif régional sur les actions et les économies concrètement réalisées

Nous vous proposons :

d'autoriser le Maire à inscrire la collectivité au dispositif d'alerte « EcoWatt » et à signer la charte d'engagement correspondante,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Charte d'engagement EcoWatt auprès des collectivités de la région Bretagne

FONDEMENTS

L'enjeu d'EcoWatt Bretagne est d'alerter la population bretonne sur les risques de coupures lors des pics de consommation en hiver, et d'inciter les EcoW'acteurs bretons à procéder aux bons gestes énergie, tout en relayant l'information auprès de leur entourage.

Pour l'hiver 2010, les fondateurs de la démarche EcoWatt (RTE, la Préfecture de région Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, l'ADEME et ERDF) ont décidé de mettre à disposition de toutes les collectivités bretonnes une charte d'engagement.

La présente charte donne aux différents acteurs un cadre de référence. Elle concrétise les actions auxquelles les collectivités s'engagent à procéder en devenant signataires.

L'ENJEU DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ECOWATT

L'enjeu est de faire des collectivités **des EcoW'acteurs** contribuant concrètement à limiter la consommation d'électricité en cas d'alerte EcoWatt **et des ambassadeurs** de la démarche sur le territoire breton.

LES 5 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les signataires de la présente charte s'engagent à :

- 1. Inscrire** la collectivité au dispositif d'alerte EcoWatt à partir du site www.ecowatt-bretagne.fr (formulaire d'inscription en ligne) et remplir le tableau d'inscription collective à télécharger et à renvoyer à contact@ecowatt-bretagne.fr.
- 2. Procéder à l'ensemble des bons gestes lors des alertes EcoWatt** (liste non exhaustive sur le site www.ecowatt-bretagne.fr).
- 3. Nommer un ambassadeur EcoWatt au sein de la collectivité**, qui assurera l'information (alertes EcoWatt et bons gestes énergie) en interne, et relatera les témoignages de l'engagement de sa collectivité vers EcoWatt (voir engagement 5.).
- 4. Relayer l'information auprès des administrés de la collectivité** et les inviter à rejoindre la communauté des EcoW'acteurs.
Des outils de communication (affiches, vignettes, signature e-mail...) vous permettant de relayer l'information sont à votre disposition dans la rubrique « espace comm' » du site www.ecowatt-bretagne.fr
- 5. Adresser les preuves de son engagement et son témoignage** en tant que signataire de la charte EcoWatt à contact@ecowatt-bretagne.fr (texte écrit, photo, vidéo ou message sonore) avant la fin de la période hivernale (entre novembre et mars).
Ce témoignage pourra être diffusé sur le site www.ecowatt-bretagne.fr ou sur tout autre support de communication EcoWatt.

Nom de la collectivité :

Représentant signataire : Mme / Mlle / M. *(rayer la mention inutile)*

Ambassadeur EcoWatt : Mme / Mlle / M. *(rayer la mention inutile)*

Téléphone :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Fait à

le / /

Signature

Tampon de la collectivité

Charte à adresser par courrier à RTE Ouest – Mission Communication - Engagement EcoWatt – 6 rue Kepler – BP 4105 – 44241 La Chapelle-sur-Erdre cedex.